

Locataire et membre(s) du ménage percevant des revenus	DOCUMENT(S) A FOURNIR	
de chômage	un relevé des indemnités versées depuis le 1er janvier de l'année émanant de votre caisse de chômage	
de la mutuelle	un relevé des indemnités versées depuis le 1er janvier de l'année émanant de votre mutuelle	
du CPAS	<ul style="list-style-type: none"> - soit le dernier extrait de compte détaillant le paiement de vos allocations sociales - soit une attestation du CPAS mentionnant le montant perçu depuis le 1er janvier de l'année 	
du SPF Sécurité Sociale	le dernier extrait de compte détaillant le paiement de vos allocations d'handicapé	
de travail	Ouvrier	<ul style="list-style-type: none"> - la dernière fiche de salaire de l'année 2022 en votre possession - si complément de chômage, un relevé des indemnités versées depuis le 1er janvier de l'année émanant de votre caisse de chômage
	Employé	<ul style="list-style-type: none"> - la dernière fiche de salaire de l'année 2022 en votre possession - si complément de chômage, un relevé des indemnités versées depuis le 1er janvier de l'année émanant de votre caisse de chômage
d'intérimaire	<ul style="list-style-type: none"> - Le récapitulatif du (ou des) revenu(s) imposable(s) perçu(s) durant l'année 2022 émanant du (ou des) société(s) intérimaire(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous avez travaillé - si complément de chômage, un relevé des indemnités versées depuis le 1er janvier de l'année émanant de votre caisse de chômage 	
d'indépendant	une prévision bilantaire des cinq premiers mois de l'année émanant du bureau comptable dont vous dépendez	
de prépension	<ul style="list-style-type: none"> - un relevé des indemnités versées depuis le 1er janvier de l'année émanant de votre caisse de chômage - la dernière fiche de salaire de l'année 2022 en votre possession reprenant la quote-part patronale payée 	
de pensionné	une attestation mensuelle de pension émanant de votre organisme payeur de préférence du mois de mai 2022. Cette attestation détaille votre pension et permet de déterminer si une partie de votre pension est exonérée fiscalement.	
Pension alimentaire	Payée	Preuve du versement effectué
	Perçue	pour le(s) enfant(s), aucun document à fournir dans les autres cas, extrait de compte mentionnant le montant perçu
Enfant en hébergement	Dernier jugement complet en votre possession	

Attention

Depuis 2015, nous avons mis en place un contrôle systématique de comparaison des revenus (renseignements fournis par le locataire avec l'avertissement extrait de rôle émanant du SPF Finances) et avons constaté que tous les revenus n'étaient pas rentrés, notamment :

- les revenus mobiliers tels que les intérêts perçus, les capitaux investis.....
- les arriérés de salaire ou de revenus de remplacement (chômage, mutuelle, pension.....)
- les indemnités de dédit
- les indemnités de reclassement
- un pécule de vacances anticipé
- les arriérés de pension alimentaire
- les capitaux de plans de pension et d'épargne à long terme

Si vous avez ou allez percevoir ce type de revenus, veuillez nous faire parvenir les documents que vous avez reçus précisant la nature et le montant de la somme perçue.

Ne pas renvoyer ces renseignements alors que vous en êtes bénéficiaire vous expose à une régularisation rétroactive de vos loyers et votre compte loyer présentera un retard qu'il faudra apurer dans les meilleurs délais.